GK/CIB

### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

promulguant la loi n° 020-2014/AN du 27 mai 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt N°FI 82991 N° Sérapis 2011-0276, conclu les 17 et 20 décembre 2013 entre le Burkina Faso et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga phase II.

### LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2014-032/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 18 juin 2014 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°020-2014/AN du 27 mai 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt N°FI 82991 N° Sérapis 2011-0276, conclu les 17 et 20 décembre 2013 entre le Burkina Faso et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga phase II;

## **DECRETE**

ARTICLE 1:

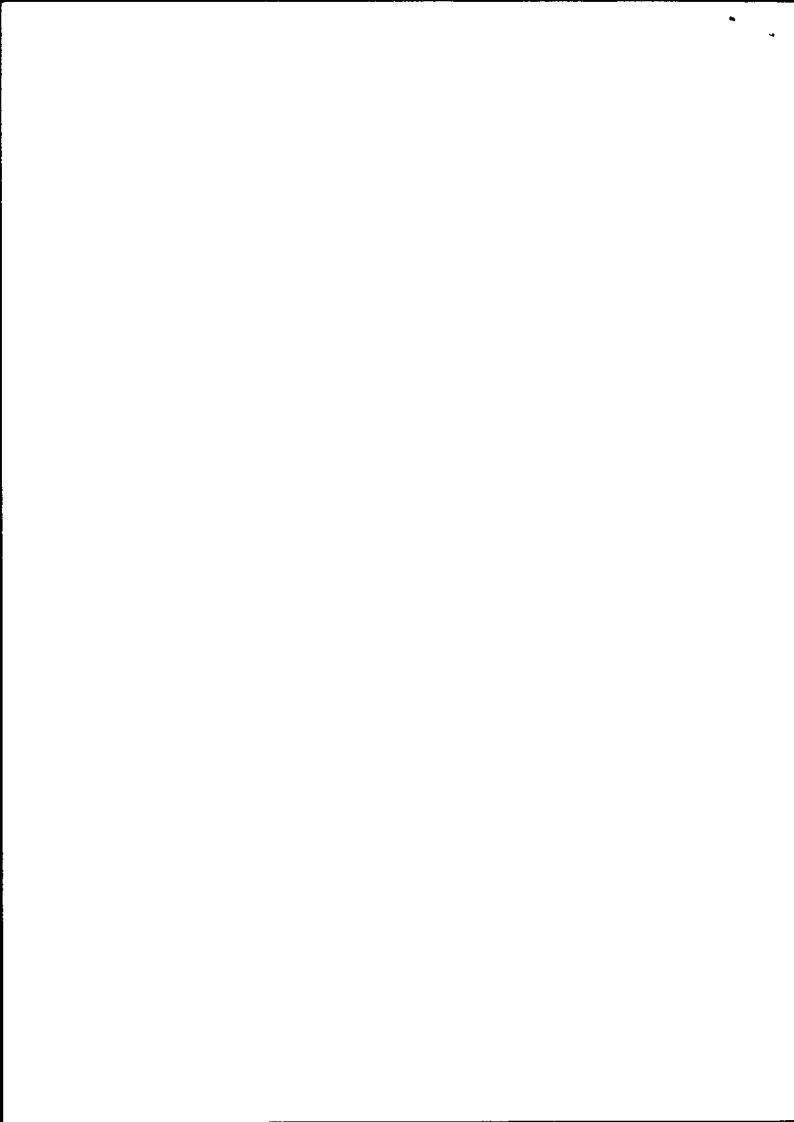
Est promulguée la loi n°020-2014/AN du 27 mai 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt N°FI 82991 N° Sérapis 2011-0276, conclu les 17 et 20 décembre 2013 entre le Burkina Faso et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga phase II.

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 03 juillet 2014

Blaise COMPAORE



## **BURKINA FASO**

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CINQUIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

# LOI N° <u>020-2014</u>/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N° FI 82991 N° SERAPIS 2011-0276, CONCLU LES 17 ET 20 DECEMBRE 2013 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU A PARTIR DU BARRAGE DE ZIGA PHASE II

### L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 27 mai 2014 et adopté la loi dont la teneur suit :

### Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de prêt N° FI 82991 N° Serapis 2011-0276, conclu les 17 et 20 décembre 2013 entre le Burkina Faso et la Banque européenne d'investissement (BEI) pour le financement du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga phase II.

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Le Secrétaire de séance

Olfo Anicet POODA

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 27 mai 2014.

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Vice-président

Kanidoua

<u>kamuuua</u>

2